

Conditions de participation au jeu concours gratuit «JouezSport - Tour de Romandie 2018»

Le jeu concours gratuit « JouezSport - Tour de Romandie 2018 » est ouvert à toutes les personnes de **plus de 18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande. Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu concours. En cas de non-respect de cette règle, cette personne sera automatiquement exclue du tirage au sort.

Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

Le jeu concours gratuit a lieu dans le cadre de l'activité promotionnelle JouezSport organisée lors du Tour de Romandie, du **mardi 24 avril 2018 au dimanche 29 avril 2018** au plus tard.

Pour participer à ce jeu concours gratuit, il suffit de s'inscrire durant la période de promotion sur le programme « Embasement mobile » au moyen des tablettes tactiles mises à disposition par les promoteurs de la Loterie Romande.

Au total, il y a 16 lots à gagner, répartis en 3 catégories (rangs) de lots. Le tableau des lots ci-dessous précise la nature des différentes catégories de lot, leur rang et leur nombre par rang. Il précise également le rang de lot correspondant à l'ordre de tirage au sort des gagnants.

Tableau des lots:

Ordre de tirage	Rangs des lots	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1 ^{er}	Un vélo BMC*	1	1'500.-	1'500.-
2 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ^{ème}	Bracelet connecté** «JouezSport»	5	80.-	400.-
7 ^{ème} 16 ^{ème}	3 ^{ème}	Maillot vert «JouezSport»	10	55.-	550.-
Total des lots			16		2'450.-

* « Alpenchallenge AC01 Four », taille M

**Bracelet connecté étanche (IP67) de couleur noir avec écran tactile Oled pour permettre de facilement consulter toutes les activités, les calories brûlées, les heures de sommeil et la fréquence cardiaque.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **8 mai 2018** sous contrôle notarial.

Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs. Les gagnants seront avisés personnellement par e-mail (2 au maximum) dans les 30 jours suivant la date du tirage au sort et devront prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications fournies. Il appartient aux joueurs de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'e-mail éventuel de la Loterie Romande. Les gagnants qui n'auront pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard 6 mois après l'envoi du second e-mail seront déchus de leur droit au gain.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent pas être échangés. Les lots en nature bénéficieront des conditions de garantie et de service après-vente usuelles du fournisseur, la Loterie Romande n'assumant qu'une obligation de délivrance du lot en nature, qui sera entièrement exécutée dès que le titulaire du lot aura pu en prendre livraison.

Loterie Romande, mars 2018